

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	10 +	16
Total des voix : 22		

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier)

1 représentant des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence).

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération).

Ont donné pouvoir :

3 porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougou) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Bernard MAGNAN** (Valensole) à Jacques ESPITALIER ; **Antoine FAURE** (Aups) à Paul CORBIER

1 porteur de 2 voix : **Nathalie PEREZ-LEROUX** (Conseil départemental du Var) à Arlette RUIZ.

2 porteurs de 3 voix chacun : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional) à Christophe BIANCHI ; **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à Bernard CLAP.

Date de convocation
28/08/2024

**Délibération
n°24_10_B7_01**

**Travaux d'urgence sur le bassin du haut-Verdon suite à la crue des 1er et 2 décembre 2023
(Enlèvement d'embâcles, abattages et confortement de la digue des Relarguiers)**

Modification du plan de financement

Annule et remplace celle enregistrée en Préfecture le 13/09/2024 suite à une erreur matérielle de saisie

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu les délibérations du Bureau n° 23-12-B9-12 et n° 23-12-B9-13 en date du 7 décembre 2023, et la délibération n° 24-02-B1-02 en date du 15 février 2024.

Le Président expose,

Une crue a eu lieu les 1^{er} et 2 décembre 2023 sur le bassin du haut Verdon. Un épisode météorologique chargé en précipitations s'est couplé à un redoux soudain et marqué qui a entraîné par fonte le déstockage d'une grosse partie du couvert neigeux présent sur les massifs. Les débits du Verdon et de certains de ses affluents ont alors grossi, sans atteindre des débits de débordements. Néanmoins le fort charriage, le transport de flottants et les vitesses importantes ont entraîné de nombreux désordres sur les berges, de nombreuses chutes d'arbres et un embâclement important sur certains secteurs.

Un fort embâclement a été constaté tout le long du haut Verdon et de ses affluents comme la Chasse ou l'Issole suite à la crue. La DDT a validé un principe d'intervention en urgence sur les embâcles au droit des enjeux (essentiellement des villages) et jusqu'à 300 mètres en amont des ponts. Certains abattages d'arbres, dont la stabilité est menacée par l'érosion de la berge, ont également été prévus. Ces travaux ont été réalisés pour limiter les conséquences d'un éventuel prochain épisode de crue sur les ouvrages d'art et les bâtiments à proximité de ces cours d'eau.

Les interventions réalisées en urgence sont les suivantes :

- Colmars-les-Alpes sur le Verdon au droit des terrains de tennis ;
- Villars-Colmars sur le torrent de la Chasse en amont du pont de la RD2 ;
- Beauvezer sur le Verdon sur un linéaire de 300 mètres en amont du pont de Villars-Heyssier ;
- Thorame-Haute sur le Verdon sur un linéaire de 300 mètres en amont du pont d'Ondres ;
- Allons sur le Verdon en amont et en aval du pont de la gare ;
- Saint-André-les-Alpes sur le Verdon au droit du pont de Méouilles ;
- Thorame-Basse sur l'Issole en amont du pont de la Bâtie (pont de la RD2).

Par ailleurs, la digue des Relarguiers sur la commune de Beauvezer a subi une érosion sur quarante mètres en amont de direct du pont de Villars-Heyssier. Cette érosion menaçait la tenue de l'ouvrage sur une prochaine crue, avec l'exposition directe du pont et de la route départementale. La digue des Relarguiers est classée par arrêté préfectoral au titre de la réglementation sur les digues de 2007, elle fait également l'objet d'une demande de régularisation au titre du décret digues de 2015 par l'EPAGE. Un confortement d'urgence a été réalisé sur le linéaire

... / ...

de 40 mètres. La pose de blocs non liaisonnés a été effectuée en prévision d'une éventuelle prochaine crue. Une réflexion plus pérenne devra par la suite être menée sur le devenir de cet ouvrage.

Les membres du bureau sont informés que la Région a acté le financement demandé par le syndicat mixte compte tenu du caractère exceptionnel de l'évènement de décembre 2023.

Suite à l'instruction de notre demande DSEC auprès de l'Etat, les services de ce dernier nous ont informé des possibilités réelles de prise en charge des dépenses retenues comme éligibles par la DSEC (suite à l'analyse des travaux prévus et de la vétusté des ouvrages) ainsi que de la possibilité d'un financement par le Fonds vert. Il est donc proposé de modifier le plan de financement de l'opération global validée par le bureau du 7 décembre 2023 comme suit :

Travaux d'urgence d'enlèvement d'embâcles et d'abattage

Coût Travaux TTC 208 188 €
(173 490 € HT)

Autofinancement assuré par les cotisations annuelles des 7 intercommunalités

Travaux d'urgence sur la digue des Relarguiers à Beauvezer

Coût Travaux TTC 92 076 €
(76 730 € HT)

Autofinancement assuré par la CCAPV

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL TTC DE L'OPERATION :

COÛT TOTAL Travaux TTC..... 300 264,00 €
(250 220 € HT)

Coût total éligible Etat TTC 223 433,60 €

Financement Etat-DSEC (30% du CTE TTC) 67 030,08 €

Financement Etat-Fonds Vert (70 % du CTE TTC) 156 403,52 €

Financement Région (25% du HT)..... 62 555,00 €

Autofinancement 14 275,40 €

Concernant les travaux de confortement de la digue des Relarguiers, c'est la CCAPV qui apportera l'autofinancement et le financement de la TVA au final une fois déduite les subventions réellement obtenues.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver les opérations ainsi présentées et leurs plans de financement modifiés,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de ces opérations.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

DEL24_09_B7_01

Le Président
Bernard CLAP



DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
12/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	10 +	16
Total des voix : 22		

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier)

1 représentant des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence).

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération).

Ont donné pouvoir :

3 porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougou) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Bernard MAGNAN** (Valensole) à Jacques ESPITALIER ; **Antoine FAURE** (Aups) à Paul CORBIER.

1 porteur de 2 voix : **Nathalie PEREZ-LEROUX** (Conseil départemental du Var) à Arlette RUIZ.

2 porteurs de 3 voix chacun : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional) à Christophe BIANCHI ; **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à Bernard CLAP.

Date de convocation
28/08/2024

Délibération
n°24_10_B7_02

**Etudes de maîtrise d'œuvre et établissement des autorisations
pour les travaux de confortement des digues du Verdon à Vinon-sur-Verdon
Modification du plan de financement**

Annule et remplace celle enregistrée en Préfecture le 13/09/2024 suite à une erreur matérielle de saisie

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Bureau n° 23-10-B8-08 en date du 26 octobre 2023.

Le Président expose,

Les digues de la traversée de Vinon-sur-Verdon se décomposent en 3 systèmes d'endiguements : la digue amont du pont, la digue aval du pont en rive gauche, la digue en aval du pont en rive droite. Les arrêtés préfectoraux de reconnaissance de ces trois systèmes d'endiguement doivent être signés avant la fin d'année 2023.

Les digues de Vinon sont globalement en très mauvais état, avec une végétation importante selon les secteurs, de nombreuses souches massives qui les déstructurent, de très nombreux terriers d'animaux fouisseurs. Les travaux de confortement visés par la présente délibération concernent les digues en aval du pont rive droite et gauche.

Cette opération s'inscrit dans le plan d'action du Programme d'Etudes Préalables du PAPI Verdon (Programme d'Action pour les Prévention des Inondations). C'est l'action 7.7. intitulée « Etude AVP/PRO, Analyse coûts-bénéfices pour le confortement du système d'endiguement de Vinon-sur-Verdon ».

L'opération a déjà fait l'objet d'une délibération datée du 26 octobre 2023. Une subvention fonds Barnier (Etat) à hauteur de 115 000 € a été sollicitée et attribuée par arrêté préfectoral du 26 juillet 2024.

Néanmoins, le plan de financement prévoyait également **une subvention du conseil départemental du Var** à hauteur de 69 000 €, qui **a été refusée**. Après échanges avec la DDT83, **le fonds vert (Etat) serait mobilisable** pour cette opération. **Il est donc proposé de modifier le plan de financement en conséquence**, en vue notamment de déposer un dossier de demande de fonds vert.

L'étude de dangers SCE préconisait des travaux de confortement avec les objectifs suivants :

- Assurer une stabilité homogène quels que soient les conditions hydrauliques appliquées. L'analyse du risque de rupture par glissement a permis de mettre en évidence :
 - o Un état de stabilité limite pour certains tronçons en zone urbanisée ;
 - o Un risque d'instabilité fort à la décrue pour les ouvrages mis en charge ;
- Retrouver un profil en crête régulier et supprimer les points bas susceptibles de favoriser la rupture des ouvrages par surverse ;
- Traiter et supprimer l'ensemble des désordres préjudiciables pour la tenue des ouvrages en situation de crue : terriers d'animaux fouisseurs, végétation, etc... ».

Les digues concernées par le projet de confortement sont les suivantes :

- La digue amont du pont de Vinon en rive droite, longue de 2 240 mètres ;
- Le remblai transversal de la mairie situé en rive gauche qui sépare la vallée amont de la vallée aval, long de 220 mètres ;
- La digue en aval du pont du Vinon en rive gauche longue de 920 mètres, depuis le pont jusqu'à l'aval du quartier de la Tuilière ;
- La digue en aval du pont de Vinon en rive droite longue de 1340 mètres, depuis le pont jusqu'à l'aval de la station d'épuration.

Les études incluent dans la première partie de la mission (plan de financement n°1) :

- Les missions de maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase AVP ;
- Les modélisations hydrauliques nécessaires à la définition des travaux et à l'aide à la décision ;
- La définition des campagnes géotechniques nécessaires à la définition des travaux ;
- L'étude de dangers avec travaux (mise à jour de l'étude de dangers actuelle) ;
- L'analyse coûts bénéfiques de l'opération ;
- Le dossier de déclaration d'intérêt général ;
- Le dossier d'incidence environnementale ;
- L'étude d'impact environnementale.

Le plan de financement n°1 inclut également deux missions réalisées via des marchés à part entière :

- La réalisation des campagnes géotechniques ;
- La modification de la Servitude d'Utilité Publique (maîtrise foncière des digues) actuelle.

L'étude inclut dans la deuxième partie de la mission (plan de financement n°2) prévue pour être incluse au PAPI travaux à horizon 2028 :

- Les missions de maîtrise d'œuvre pour les phases de maîtrise d'œuvre PRO et suivante jusqu'à l'achèvement des travaux

Plan de financement n°1 : Phase 2024-2025 (phase incluse au PEP du PAPI Verdon)

Coût HT Etudes160 000 €
Coût HT Campagnes géotechniques50 000 €
Coût HT Maîtrise foncière20 000 €
Coût total estimé HT : 230 000 €
Coût total estimé TTC : 276 000 €

Subvention FPRNM (Etat - 50 % du HT) : 115 000 €
Subvention fonds verts (Etat - 25% du HT) : 57 500 €
Subvention CD83 (5% du HT) : 11 500 €
Autofinancement sur le coût TTC : 92 000 €
(20% du HT = 46 000 € + TVA = 46 000 €)

Plan de financement n°2 : Phase 2028 (phase à inclure au futur PAPI Travaux)

Coût total TTC estimé : 180 000 €
Autofinancement : 180 000 €

Il n'est pas actuellement possible d'afficher des financements sur les phases travaux de la mission de maîtrise d'œuvre. Elles seront prévues au futur dossier PAPI Travaux à déposer horizon 2028. Cette phase est cependant prévue au marché de maîtrise d'œuvre en tranche optionnelle (conditionnée à la validation par les services des demandes d'autorisations, enquête publique...).

L'autofinancement est assuré à 100% par DLVA via la convention de délégation du volet « Prévention des Inondations » de la compétence GEMAPI.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver les opérations ainsi présentées et leurs plans de financement modifiés,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de ces opérations.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
à
Président les signatures
pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le


Le Président
Bernard CLAP



DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
12/09/2024**L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	10 +	16
Total des voix : 22		

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier)

1 représentant des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence).

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération).

Ont donné pouvoir :

3 porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougou) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Bernard MAGNAN** (Valensole) à Jacques ESPITALIER ; **Antoine FAURE** (Aups) à Paul CORBIER.

1 porteur de 2 voix : **Nathalie PEREZ-LEROUX** (Conseil départemental du Var) à Arlette RUIZ

2 porteurs de 3 voix chacun : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional) à Christophe BIANCHI ; **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à Bernard CLAP.

Date de convocation
28/08/2024

Délibération
n°24_10_B7_03

ARCHEO'VERDON : sur les traces de l'histoire avec le collège d'Aups 2024-2025

Le Président expose,

Dans la continuité des actions engagées par Parc autour du projet « Archéo'Verdon » en 2022 et 2023, l'intention du Parc est de prolonger ces actions de sensibilisation autour de l'archéologie.

Plusieurs actions sont envisagées dont celle de poursuivre la mise en place de projets scolaires avec les collèges du territoire. Pour la mise en œuvre de cette opération, il est proposé un partenariat spécifique avec la caisse locale du Crédit agricole d'Aups-Salernes pour la mise en place d'un projet scolaire avec le collège d'Aups.

Un appel à projet a été envoyé aux enseignants du collège d'Aups pour mobiliser 1 classe de l'établissement. Les enseignants ont jusqu'à début septembre 2024 pour y répondre. Un comité de sélection composé des élus du Parc et de l'Education Nationale sélectionnera par la suite les projets retenus pour l'année scolaire dont celui sur l'archéologie si jamais nous avons plusieurs candidatures. Le projet se construira entre les intervenants et l'enseignants à l'automne et se mettra en place au long de l'année scolaire 2024 - 2025.

L'appel à projet auprès du collège d'Aups aura pour thématique le Moyen Âge à Aups. Il est composé de la manière suivante en 4 temps :

1. Découverte de l'archéologie : introduction à l'archéologie, découverte du métier d'archéologue. L'objectif : susciter passion et curiosité, ouvrir à cette science en tant que métier. Pas d'approche réglementaire.
Intervenants pressentis en classe : médiateur + archéologue pour parler métier, archéologie, introduire le sujet - archéologue du Service départemental d'archéologie du Var.
2. Visite d'un site avec lecture de paysage : voir un projet archéologique, un cas concret, placer le site dans le contexte du territoire du Parc. Objectif : créer une accroche au territoire et percevoir l'évolution du territoire d'hier à aujourd'hui, au travers de la découverte d'un site, d'un objet et de la démarche scientifique. Dans le cas présent, visite du village pour découvrir la ville moyenâgeuse.
Intervenants : médiateur seul ou avec un chercheur en binôme.
3. Atelier d'une pratique : animation pour passer à la pratique comme un atelier pratique pour se replonger dans des savoir-faire ancestraux (poterie, mosaïque, gypserie, teintures, etc.), ou visite de réserves ou d'archives. Objectif : s'immerger dans la peau de l'archéologue ou d'une personne vivant à l'époque étudiée et se rendre compte de l'évolution des pratiques. Dans le cas présent il sera proposé un atelier sur le bestiaire, ou les parchemins et enluminures ou le chantier au Moyen Âge pour les constructions des villes. Intervenants : médiateur du centre archéologique du Var.
4. Garder une trace du projet par un média artistique et culturel. Il est proposé dans le cas présent de créer une capsule sonore sur le projet pour la diffuser à la radio, sur les réseaux et aux familles. Cela se déroulera sur 2 séances. Intervenants : un animateur de Radio Verdon.

... / ...

Coût total TTC :1 060 €

Caisse locale du Crédit agricole d'Aups-Salernes 1 060 €

A noter que le collège d'Aups prendra en charge une partie des frais dans le cadre de son enveloppe dédiée au Pass'culture, et le Département du Var une intervention d'un archéologue départemental.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de ces opérations.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

Pour extrait conforme

Le Président

Bernard CLAP

DEL24_09_B7_03



DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
12/09/2024**L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	10 +	16
Total des voix : 22		

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : Bernard CLAP (Trigance) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier)

1 représentant des départements (2 voix) : Claude BONDIL (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence).

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : Michèle BIZOT-GASTALDI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération)

Ont donné pouvoir :

3 porteurs d'1 voix : Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougou) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Bernard MAGNAN (Valensole) à Jacques ESPITALIER ; Antoine FAURE (Aups) à Paul CORBIER.

1 porteur de 2 voix : Nathalie PEREZ-LEROUX (Conseil départemental du Var) à Arlette RUIZ.

2 porteurs de 3 voix chacun : Jean-Charles BORGHINI (Conseil régional) à Christophe BIANCHI ; Georges BOTELLA (Conseil régional) à Bernard CLAP.

Date de convocation
28/08/2024

Délibération
n°24_10_B7_04

Candidature de la commune de Saint-Martin-de-Brômes au dispositif de soutien technique et financier concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public

Le Président expose,

Lors du bureau du 18 février 2021, les élus ont voté, dans le cadre de ce dispositif, une aide financière à la commune de Saint-Martin-de-Brômes pour réaliser un audit énergétique sur l'école communale primaire et maternelle.

La commune a vu le démarrage de son marché d'étude perturbé durant la période COVID et le prestataire retenu n'a in fine plus poursuivi ses investigations suite à une première réunion de lancement. Après de multiples relances par le Parc et la commune restées sans effet, cette dernière a décidé de mettre fin à la mission du prestataire et a fait appel à un autre bureau d'étude dans l'optique de lancer une mission courant 2025. Le devis du nouveau prestataire étant supérieur au devis initial, la commune sollicite de nouveau le Parc pour une contribution au cofinancement de la prestation.

Pour rappel, le taux d'aide pour ce type d'opération, et figurant sur l'appel à communes volontaires de cette année, est le suivant :

Diagnostics des bâtiments publics (1 diagnostic / commune)	Taux d'intervention	50% du coût total HT
	Plafond d'intervention	

L'opération concerne la réalisation d'un audit énergétique sur l'école communale primaire et maternelle.

Plan de financement initial (ayant donné lieu à une convention avec le Parc).

Coût total HT :2 291,67 €
 Parc (50 %) : 1 145,3 €
 Parc (50 %) : 1 145,83 €

Nouveau plan de financement :

Coût total HT : 4 350 €
 Parc (50 %) : 2 175 €
 Autofinancement (50 %) : 2 175 €

→ Aide supplémentaire mobilisée : 1 209,17 € HT

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver la modification de l'aide apportée à la commune dans les conditions ci-dessus présentées, et l'avenant à la convention qui en découlera,
- d'autoriser le Président signer cet avenant ainsi toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
 suivent les signatures

Acte rendu exécutoire
 Après transmission en Préfecture
 Le
 et publication le


 Le Président
 Bernard CLAP

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
12/09/2024**L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	10 +	16
Total des voix : 22		

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier)

1 représentant des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence).

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

Ont donné pouvoir :

3 porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougou) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Bernard MAGNAN** (Valensole) à **Jacques ESPITALIER** ; **Antoine FAURE** (Aups) à **Paul CORBIER**.

1 porteur de 2 voix : **Nathalie PEREZ-LEROUX** (Conseil départemental du Var) à **Arlette RUIZ**.

2 porteurs de 3 voix chacun : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional) à **Christophe BIANCHI** ; **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à **Bernard CLAP**.

Date de convocation
28/08/2024

Délibération
n°24_10_B7_05**Réponse à l'appel à projet ERABLE****[ART]PENTER LE VIVANT - (Re)inventer ensemble notre engagement autour de la biodiversité à travers une démarche culturelle, scientifique, participative**

Le Président expose,

Objectifs :

Le programme de recherche-action « ERABLE » soutient les programmes transdisciplinaires, qui en mettant en interaction les acteurs de la Recherche, les artistes et des acteurs des territoires (élu, acteurs locaux) visent à éclairer l'action publique, à favoriser le passage vers l'opérationnalité. En particulier, l'appel à projet fait appel aux territoires souhaitant porter des actions fortes en faveur de la biodiversité, concourant aux objectifs de la Stratégie nationale biodiversité 2030. Mais qui ont besoin d'un appui méthodologique, d'une prise de recul et d'élargir les réflexions pour construire leurs actions.

Les enjeux et questionnements autour du projet d'observatoire de la biodiversité du Parc naturel régional du Verdon, action phare de la nouvelle Charte 2025-2039, s'inscrivent pleinement dans les objectifs du programme ERABLE. En effet, une des questions centrales est comment peut-on fédérer les acteurs d'un territoire autour des enjeux de préservation de la biodiversité, comment faire participer les habitants à la connaissance, comment les mobiliser, leur permettre et leur donner envie d'être acteurs de la préservation de la biodiversité de leur territoire ?

En particulier, cela se traduit dans le projet de nouvelle Charte du Parc comme suit :

• **Préfigurer la mise en œuvre de la mesure 5.1 de la nouvelle Charte du Parc :**

STRUCTURER UN OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE

- Définir des indicateurs de suivi de l'évolution de la biodiversité pour guider la mise en œuvre de la Charte et mieux contribuer à renseigner l'Observatoire régional de la biodiversité.
- Une échelle territoriale
- Être plus qu'un outil : être un lieu privilégié de partage des enjeux, de discussions, de rencontres et de mobilisation des différents acteurs.
- Un volet participatif qui permette aux habitants d'être acteurs de la connaissance et de la préservation de la biodiversité

• **ORIENTATION 3 : renforcer l'éducation et l'esprit critique pour permettre à chaque citoyen d'agir face aux évolutions sociétales et environnementales**

MOBILISER, ENGAGER LES CITOYENS DANS LA DEMARCHE

- Déployer des outils pour mobiliser les habitants au-delà du cercle des personnes acquises à la cause.
- S'appuyer sur une démarche culturelle et artistique **Orientation 7 : Révéler et partager le patrimoine culturel**
MESURE 7.3 Développer la transmission du patrimoine culturel pour que chacun devienne « passeur de patrimoine »
- Une approche transdisciplinaire (sciences du vivant et sociales, communication, médiation scientifique)... /

... / ...

Étapes prévues :

- ☞ **Structurer un observatoire de la biodiversité** : recueil de données et analyse de ce qui fonctionne ou pas sur d'autres territoires (outils, gouvernance, moyens d'animation, nombre et type d'indicateurs, budgets alloués, quelle dimension participative, comment communiquer etc...), recueil des attentes et propositions de différents acteurs du territoire ;
- ☞ **Partage et validation avec les élu.es des différentes étapes** en vue d'une proposition d'observatoire qui ancre la nouvelle Charte dans un programme ambitieux mais qui puisse être mené à bien dans la durée ;
- ☞ **Mobiliser les habitants à travers un projet culturel alliant approche scientifique et création artistique**, en ayant pour thème principal l'étude des représentations du rapport de l'homme à la nature / au vivant dans le territoire du Verdon : Pour cela, proposer des marches pour arpenter le territoire et comme étant des prétextes à discuter entre habitants et scientifiques autour de sujets en lien avec le vivant. A ces sorties, nous associerons des temps de convivialité, d'observation (étudiants en sciences sociales) et d'une création artistique qui vise à mettre en récit la biodiversité. En amont du projet mener une enquête sociologique de l'état des liens entre habitants et biodiversité.
- ☞ **Questionner la mobilisation et participation citoyenne sur le long terme** : Possibilité de s'appuyer sur une thèse CIFRE (possibilité d'amorcer avec des stages) . Piste en cours avec un volet sciences de l'information / sciences participatives (AMU) et un volet écologie (IMBE)

Concernant les modalités de mise en œuvre du projet, la répartition des moyens humains et techniques ; différents points sont présentés en séance :

- L'organisation technique entre les deux commissions concernées : patrimoines naturels et cultures (commission et élu référent, répartition des tâches, temps de travail, etc.). Il sera également question de la manière dont seront mobilisées les autres commissions.
- Le fonctionnement du projet basé sur la mise en place d'un comité de pilotage

Le plan de financement sera présenté en Bureau de décembre, une fois les orientations sur la mise en œuvre fixées.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Autorisent le Président à répondre à l'appel à projet ERABLE,
- Valident les grandes orientations de la mise en œuvre de cette action ainsi que les moyens humains et techniques à mobiliser,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture

Le
et publication le

Pour extrait conforme


Le Président
Bernard CLAP

